

Chenilles processionnaires

Pour qu'insectes, nuisibles et habitants cohabitent paisiblement, voici un aperçu des actions et des conseils que les services municipaux (biodiversité, espaces verts et forestiers et police municipale) déploient pour le bien de tous. Ci-dessous les actions et conseils relatifs aux chenilles processionnaires.

Présentation

Qu'appelle t-on « chenilles processionnaires » ?



Chenilles processionnaires en transit

C'est une variété de chenille facile à identifier car elle se déplace à la suite les unes des autres ce qui leur a valu leur nom.

Chacune de ces chenilles donne un papillon qui, contrairement à sa larve, est inoffensif.

Reconnaître une chenille processionnaire est très simple : elle est recouverte d'une multitude de poils dont chacun est relié à une glande contenant du venin.

Ce qu'il faut retenir

La période de danger se situe au moment de l'éclosion (septembre) et se prolonge jusqu'à la consommation des aiguilles de pin (novembre). Les chenilles se nourrissent de ces aiguilles, entraînant une défoliation de l'arbre et en cas d'infestation massive, un affaiblissement important des arbres ouvrant la voie à d'autres ravageurs et parasites.

Ces chenilles projettent de minuscules poils très urticants qui sont dangereux pour les humains et les animaux domestiques.

- Les désagréments provoqués chez l'homme sont des démangeaisons, des œdèmes, des troubles oculaires, des accidents respiratoire en particulier si la personne est allergique ou asthmatique.

Consulter un **médecin** en cas de **symptômes** décrits ci-dessus

- Les chiens sont tentés de flairer les chenilles de près et d'en avaler, ce qui provoque une nécrose de la langue et peut être mortel. Les chats plus prudents, sont rarement atteints.

Dirigez-vous vers un **vétérinaire** en cas **d'urgence**.

Ce qui est fait – Ce qu'il faut faire

Action dans les Bouches du Rhône, y compris sur Martigues

Chaque année en octobre, un traitement préventif par voie aérienne est réalisé dans les Bouches du <https://www.ville-martigues.fr/services-en-ligne/environnement/nuisibles/chenilles-processionnaires>

Rhône. La Ville de Martigues finance en complément du Conseil Général des Bouches du Rhône ces travaux d'échenillage qui consistent à traiter les zones les plus sensibles : écoles, lieux fréquentés par le public, jeunes boisements et lisières des massifs périurbains.

L'insecticide utilisé est de type biologique, il s'agit d'une bactérie *Bacillus Thuringiensis*. Il est sans danger pour les humains et les animaux domestiques.

L'Office Nationale des Forêts assure la conduite et la surveillance des travaux d'échenillage.

Action sur le domaine privé : si vous souhaitez traiter vous même

Pour les petites surfaces :

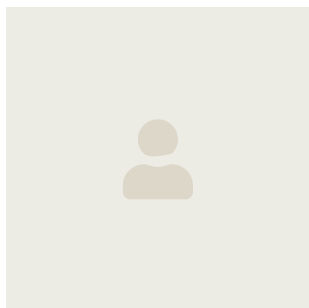
- > Lutte mécanique: enlever les pontes et les nids (utiliser un échenilloir qui est un sécateur au bout d'un long manche).
- > Eco piégeage. Il faut un éco-piège par arbre touché.

Mode de destruction: Les pré-nids récoltés (de mi-septembre à fin octobre) seront brûlés, jetés aux ordures ou mieux déposés loin de tout arbre directement au sol dans un endroit dégagé et à bonne distance des pins (500 m) pour permettre l'action et la survie des prédateurs naturels


> Pour les grandes surfaces :

Lutte chimique ou biologique (pulvérisation), se diriger vers des professionnels.

Contact



SERVICE ESPACES VERTS ET FORESTIERS

 Avenue du Grand parc de Figuerolles
13500 Martigues (<https://www.google.com/maps/?q=Avenue+du+Grand+parc+de+Figuerolles+13500+Martigues>)

 0800150535

 [Courriel](#)

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser